



GUIDE DES COLLECTES

MATIÈRES ORGANIQUES

MATIÈRES RECYCLABLES

ÉCOCENTRES

DÉCHETS ULTIMES

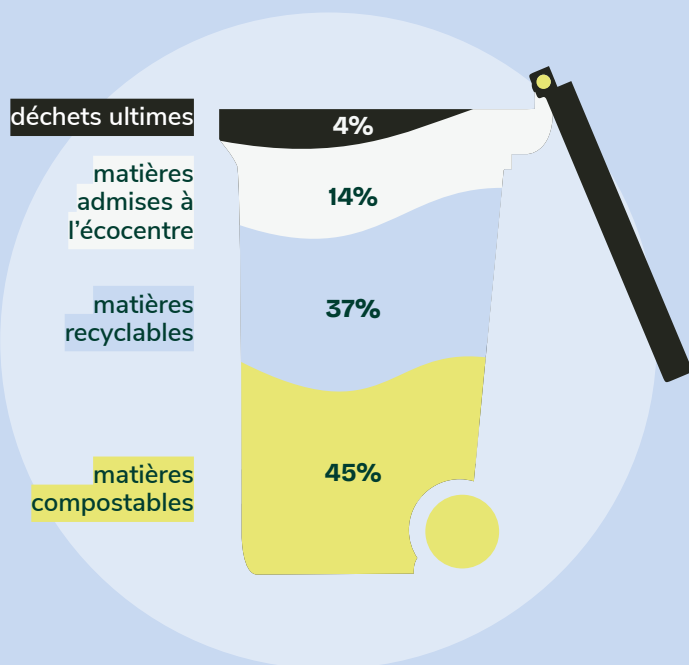
RÉCOLO

Propulsé par

RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Et si nos déchets prenaient un peu moins de place ?

Voici une répartition des matières qui peuvent être valorisées lorsque nous optimisons le tri à la maison, pour un ménage moyen.



Au Québec, les ménages produisent en moyenne 600 à 700 kg de matières résiduelles par personne ; en misant un peu plus sur le tri, le recyclage et le compost, il devient possible de limiter ce qui est envoyé à l'enfouissement.

INTRODUCTION

Les bacs roulants qui vous ont été remis sont la propriété de RÉCOLO et ont été fournis afin de faciliter la récupération des matières recyclables et organiques dans notre communauté.

Pour assurer leur bon fonctionnement et leur durabilité, nous vous invitons à utiliser le bac bleu ou vert exclusivement pour les matières recyclables et le bac brun uniquement pour les matières organiques. Afin de préserver leur intégrité et leur identification, les bacs ne doivent pas être modifiés, peints ou altérés de quelque façon que ce soit.

Nous vous rappelons que les bacs doivent être utilisés conformément à leur vocation. Un bac utilisé à d'autres fins ou ayant été altéré pourrait être retiré et les frais de remplacement pourraient être facturés. De plus, une amende pouvant atteindre 100 \$ par bac roulant altéré pourrait être appliquée.

Merci de votre collaboration et de votre contribution à une gestion responsable des matières résiduelles.

TABLE DES MATIÈRES

Matières recyclables	4 à 7
Matières organiques	8 à 11
Déchets ultimes	12-13
Matières pour l'écocentre.....	14-15
Autres collectes.....	16-17
Adresses des écocentres	18

MATIÈRES RECYCLABLES

Quoi déposer, ou ne pas déposer, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

LES EXCEPTIONS

- Les aérosols doivent être apportés à l'écocentre. Les styromousses d'emballage (meubles et produits électroniques) doivent être déposées dans le bac à déchets.



NE PAS DÉPOSER DANS LE BAC

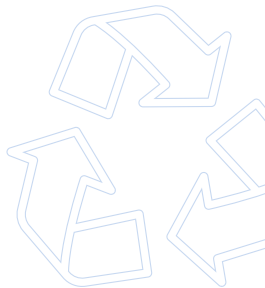
- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC?

CONSULTEZ
BACIMPACT.CA



* Avant 2025, les bacs de récupération étaient verts, maintenant les nouveaux bacs distribués sont bleus, afin d'uniformiser le système à l'échelle de la province. Les citoyens retrouveront ainsi les mêmes repères partout au Québec.



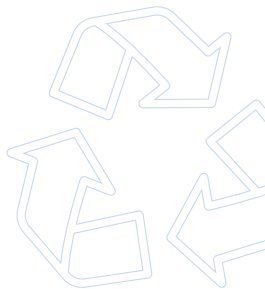
C'est facile de bien faire les choses :

- ✓ Vider et rincer légèrement les contenants.
- ✓ Retirer les couvercles des pots et contenants - sauf pour les petits bouchons.
- ✓ Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- ✓ Faire des boulettes avec le papier d'aluminium avant de les déposer dans le bac, même si elles sont légèrement souillées.
- ✓ Défaire et plier vos boîtes de carton.



Comment bien utiliser le bac

- 1 Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc;
- 2 Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;
- 3 Laisser le bac fermé;
- 4 Éviter de surcharger le bac;
- 5 Éviter de déposer des objets sur le couvercle;
- 6 Dégager la neige déposée sur le couvercle;
- 7 Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.



Matières acceptées dans le bac de compost



✓ RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Tous les restes de nourriture*
(aliment périmé, met préparé, pelure, écaïlle de noix, œuf, viande, gras, os, fruits de mer, etc.)

* sauf les liquides et coquillages



✓ PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

Papier ou carton non plastifié et souillé (papier parchemin, filtre en papier, essuie-tout, mouchoir, etc.)



✓ RÉSIDUS DE JARDIN

Sciure de bois non traité, sans clou
Petite branche (diamètre de moins de 2,5 cm / 1 po)
Terreau, plante et feuilles mortes.



✓ AUTRES

Cure-dents ou bâtonnet en bois, poils d'animaux et cheveux, litière et déjection animale.

✗ MATIÈRES REFUSÉES

Tout plastique (même biodégradable), aluminium, résidus dangereux (ex. : huile à moteur), bois traité, plante exotique nuisible, cendre refroidie.

✗ Aucun sac de plastique

Bien qu'ils soient acceptés dans la région de Québec, les sacs de plastiques ne sont pas acceptés sur notre territoire, quelle que soit leur couleur, **même s'ils sont recyclables ou compostables.**

Nous avons opté pour une méthode de compostage traditionnelle qui ne comprend pas le tri des sacs et leur biométhanisation.

Afin d'assurer la qualité du compost mature, il est essentiel de ne pas le contaminer avec du plastique.



L'utilisation du sac est facultative lorsqu'il est question de matières organiques. Si vous voulez en utiliser, seuls les sacs de papier sont acceptés.



Participez dès maintenant à la collecte des matières organiques

✓ MINI BAC DE CUISINE

Placez-le dans un endroit pratique et utilisez-le pour accumuler les résidus alimentaires.

- Déposez un sac en papier, du papier journal ou un essuie-tout au fond du minibac avant d'y déposer les résidus alimentaires. Ceci facilitera le transfert des matières et préservera la propreté du minibac.
- Transférez régulièrement le contenu du minibac dans le bac brun.
- Évitez de déposer des liquides (lait, jus, soupe, etc.)



✓ BAC BRUN 240L

Vous pouvez envelopper les matières dans un papier journal ou dans un sac de papier avant de les déposer dans le bac.

- Récupérez les résidus verts et les résidus alimentaires pêle-mêle dans le bac brun.
- Faites vider votre bac à toutes les collectes même s'il contient peu de matières.
- Lorsque c'est nécessaire, nettoyez le bac en le rinçant avec de l'eau.



La collecte du bac brun est effectuée chaque semaine de la mi-avril à la fin novembre, et une fois par mois le reste de l'année.

Pour connaître le calendrier des collectes, consultez www.recolo.ca dans la section citoyens.

Trucs pratiques

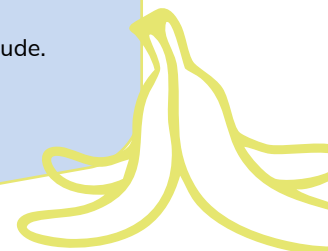
Envelopper la nourriture humide de papier ou carton (sacs d'épicerie, circulaire, papier journal, boîte de céréales, etc.).

Nettoyer le bac en été.

Placez votre bac à l'ombre si possible.

Tapissez le fond du bac avec du papier journal pour éviter que les matières collent au fond.

En cas d'odeur, saupoudrez du bicarbonate de soude.



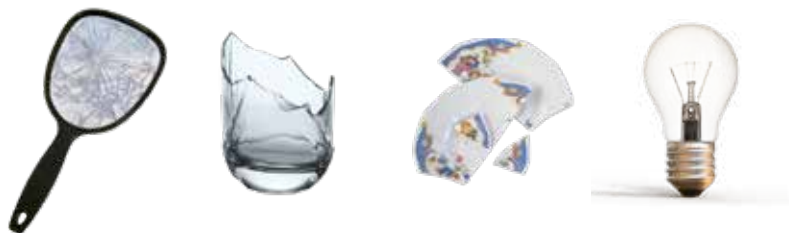
DÉCHETS ULTIMES

Seulement **4 %** de vos déchets sont des déchets ultimes.
Voici les matières acceptées :

✓ OBJETS DIVERS

- Ampoule à filament standard (incandescente et halogène)
- Cartable
- Cendre refroidie (cendre de poêle à bois refroidie depuis au moins 7 jours)
- Charpie de sècheuse
- Cire ou chandelle
- Couche
- Cure-oreille, coton-tige
- Diapositive
- Feuille d'assouplisseur
- Feuille de rouleau anti-peluches
- Ficelle
- Filtre à air, filtre à eau
- Gant de latex
- Gomme à mâcher
- Lame et rasoir jetable
- Lingette/chiffon de nettoyage jetable
- Maquillage périmé
- Mégot de cigarette
- Nappe en vinyle
- Ouate, tampon démaquillant
- Styromousse (emballage de meuble, emballage de produits électroniques)
- Textile souillé ou déchiré
- Vêtement qui n'est plus utilisable

✓ VITRE ET CÉRAMIQUE



✓ PLANTES EXOTIQUES NUISIBLES



- Plante exotique envahissante (Berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre, myriophylle à épis, Impatiante de l'Himalaya)

Les résidus dangereux



Tous les résidus domestiques dangereux (RDD) doivent obligatoirement être acheminés à l'écocentre.

Il peut être dangereux de les placer dans les bacs, notamment pour la sécurité de nos employés, en plus de contaminer toutes les matières contenues dans le camion dans lequel ils sont transvidés.

Voici une liste non exhaustive des RDD :

Piles et batteries, cire, colle, combustible à fondue, diluant à peinture, antigel, aérosols (insecticide, huile, mousse isolante, etc.) poudre à récurer, chlore, piles, peroxydes, pesticides, détartreurs, eau de javel, nettoyeurs, ammoniac, acides, bases, comburants, mercure, etc.





Voici les matières que vous pouvez apporter à l'écocentre :

✓ DIVERS

- Petit appareil mécanique
- Appareil électrique
- Électroménager
- Matériel électronique et informatique
- Meuble et matelas
- Pneu
- Récupération de la tubulure d'érablière



✓ REBUS DE CONSTRUCTION (CRD)

- Bois naturel, peint ou traité
- Fenêtre, porte, gypse, plâtre
- Toilette, lavabo, meuble, céramique
- Bardeau d'asphalte, laine minérale



✓ MATÉRIAUX GRANULAIRES

- Brique, béton, asphalte,
- Gravat, roche (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable, granulats, pierre concassée, terre non contaminée



✓ RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

- Pile et batterie, cire, colle
- Diluant à peinture, antigel, aérosol
- Chlore, peroxyde, pesticide
- Eau de javel, comburant, mercure, etc.



✓ PEINTURE, HUILE, PROPANE



✓ RÉSIDUS VERTS



✓ MÉTAUX, VERRE, PLASTIQUE



Avant de se rendre à l'écocentre

Avant de se déplacer vers votre écocentre, voici les informations à savoir :

- Vérifier les matières acceptées à votre écocentre et les heures d'ouverture.

Retrouvez la liste complète des matières acceptées et les horaires sur le site **recolo.ca** dans la section écocentre.

- Apportez une preuve de résidence
- Trier les matières par catégorie pour accélérer le processus sur place.

AUTRES COLLECTES



COLLECTE DES FEUILLES TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT :

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.

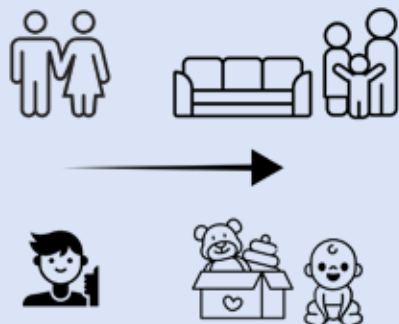
Note : Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.



EN TOUS TEMPS

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

OFFREZ LES ARTICLES
QUI POURRAIENT
ENCORE SERVIR À UN
ORGANISME D'ENTRAIDE
COMMUNAUTAIRE.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
 - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
 - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.



LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meuble, divan, table, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bout de fer, fournaise, réservoir, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ 4 pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES *

Type	Exemples
Électronique / informatique	Téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, système audio/vidéo, etc.
Construction	Bois de construction, porte, verre, vitre, miroir, pneu, réfrigérateur, congélateur, climatiseur, refroidisseur d'eau, thermopompe, rouleaux de broche, bloc de béton, bardeaux d'asphalte.
Matières dangereuses	Bonbonne de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable).

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.Recolo.ca.



Les écocentres près de chez vous

Écocentre Neuville	1310, chemin du Site G0A 2R0
Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	150, rue Clément-Paquet G3N 3E5 (Secteur du parc industriel, accès par la rue Edward-Assh et Elzéar-Bertrand)
Écocentre St-Alban	1160, route Philomène-Thibodeau (route 354) G0A 3B0
Écocentre Rivière-à-Pierre	830, rue Principale G0A 3A0
Écocentre St-Raymond	590, chemin Bourg-Louis G3L 4G2
Écocentre St-Ubalde	570, rang St-Paul G0A 4L0

MATIÈRES ORGANIQUES

MATIÈRES RECYCLABLES

ÉCOCENTRES

DÉCHETS ULTIMES

Pour connaître les heures d'ouverture
et les matières acceptées, consultez le :

recolo.ca

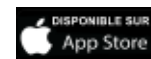


Encore un doute ?

Téléchargez l'application



et recherchez directement les
produits que vous voulez trier.



Cet outil est également accessible sur le site web de Bac Impact.
(www.bacimpact.ca/ca-va-ou)

RECOLO

RÉCOLO



**Les bureaux de Récolo sont ouverts
du lundi au vendredi de 8h à 16h.**

TÉLÉPHONE :

418 876-2714

SANS FRAIS :

1 866 760-2714

BUREAU ADMINISTRATIF :

1300, chemin du Site,
Neuville (Québec) G0A 2R0

info@recolo.ca

recolo.ca



Imprimé sur du papier 100% recyclé